

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 MAI 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 4 mai 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Date convoc. : 28/04/2023 et 2/05/2023

Mme BOURGOIN Jocelyne est élue Secrétaire de séance.

FINANCES

1. Budget principal de la commune : Décision modificative n°1 (délibération n°202305DL039)

Compte tenu de la vente du Presbytère, situé Place de la Tour, le 1/04/2023 pour une somme de 200 000 €, le conseil municipal accepte de procéder à une décision modificative N° 1 pour inscrire la recette d'investissement correspondante au compte 024.

2. Médiathèque - Convention de prêt d'outil d'animation – Département de la Sarthe « Sarthe Lecture » (délibération n°202305DL040)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de prêt d'un outil d'animation à la Médiathèque, par Sarthe Lecture, Département de la Sarthe.

3. Château de Courtanvaux - Charte pour la protection de sites abritant des chauves-souris (délibération n°202305DL041)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la charte pour la protection de sites abritant des chauves-souris, sur le site du château de Courtanvaux. Celle-ci est proposée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Vallées de la Sarthe et du Loir.

4. Tarifs de visites du Château de Courtanvaux – Modification
(délibération n°202305DL042)

Le conseil municipal accepte de modifier certains tarifs de visite ou de boutique du Château, à compter du 4 mai 2023.

4Bis. Marché de fourniture d'électricité et services associés – Convention UGAP
(Union des Groupements d'Achats Publics) (délibération n°202305DL043)

Dans le cadre du marché de fourniture d'électricité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à renouveler l'adhésion au dispositif de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) au moyen d'une convention. Cette centrale d'achat met en œuvre un dispositif d'achat groupé de fourniture d'électricité pour les personnes publiques.

RESSOURCES HUMAINES

5. Création de postes pour besoin saisonnier au château - saison été 2023
(délibération n°202305DL044)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à créer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet et à signer les contrats à durée déterminée correspondants pour accroissement saisonnier d'activité au Château de Courtanvaux, pour la saison d'ouverture 2023.

6. Création de postes pour besoin saisonnier à la piscine – saison été 2023
(délibération n°202305DL045)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer des postes de MNS et d'un adjoint technique et à signer les contrats à durée déterminée correspondants pour accroissement saisonnier d'activité à la piscine municipale pour la saison d'été 2023.

7. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2023
(délibération n°202305DL046)

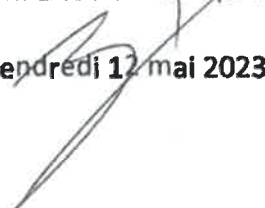
Dans le cadre des avancements de grade de l'année 2023, le conseil municipal fixe le taux des ratios de promotion à 100% pour trois postes concernés.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le vendredi 12 mai 2023

La Secrétaire de séance,
Mme BOURGOIN Jocelyne



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr : le vendredi 12 mai 2023

